



**Le préfet de La Réunion  
Le préfet de Mayotte**

**Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises**

**Conseil maritime ultramarin de bassin « Sud océan Indien » (CMUB)  
Procès-verbal de la séance plénière du 14 mars 2022**

La 7<sup>e</sup> séance plénière du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB-SOI) s'est tenue le lundi 14 mars 2022 par visioconférence – application Webex (La Réunion – Mayotte – TAAF) de 14 h à 18 h – heure de La Réunion / 13 h à 17 h – heure de Mayotte.

71 membres du CMUB étaient convoqués ; 36 membres dotés du droit de vote ont participé, ainsi que 21 personnes représentant les services ou intervenants. 4 membres étaient excusés. La liste des présents figure en annexe 1 du présent procès-verbal et celle des excusés en annexe 2.

Comme le stipule le règlement intérieur, les procès-verbaux, avis, recommandations et autres documents émis par le conseil sont publiés sur le site internet de la Direction de la mer Sud océan Indien (DMSOI) – onglets Développement durable en mer > Politiques publiques maritimes > Le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) : séances plénières du CMUB

**Ouverture de la séance**

*M. Jacques BILLANT, préfet de La Réunion ouvre la réunion du CMUB en évoquant les incidences sur les activités de la crise géopolitique inédite, du renchérissement soudain des prix des combustibles fossiles, de la recomposition de certains flux commerciaux et des luttes d'influence exacerbées sur tous les continents. Il évoque également l'échouement du souteur Tresta Star et la substitution de l'État à l'armateur et à son assureur, un temps défaillant. Il salue les entreprises réunionnaises pour la dépollution du navire. Il invite à ne pas oublier les autres pollutions marines, dont les plastiques et invite les maires de La Réunion à signer la charte ministérielle pour des plages sans déchets plastiques. Ce champ des déchets constitue une nouvelle discipline scientifique pour laquelle le bassin sud océan Indien développe une expertise certaine. Il mentionne la présidence française de la COI qui vient de s'achever et a porté une dimension maritime et ajoute que la coopération régionale s'est également portée sur des sujets plus régaliens liés à la sécurité maritime, à la surveillance des espaces et des activités, à la prévention des pollutions. Il rappelle que la France exerce enfin la présidence du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois, avec un programme maritime ambitieux, dont l'évènement One ocean summit à Brest a été un marqueur fort. Il termine en rappelant que cette séance du CMUB est la dernière du mandat entamé en 2019, avec des consultations à venir en vue de son*

renouvellement. Il conclut avec le rappel que la commission permanente du CMUB réunie en décembre a également identifié une action à conduire autour des activités nautiques et sportives en mer, comme levier de développement des territoires et d'attractivité pour les métiers maritimes.

**M. Thierry SUQUET, préfet de Mayotte** débute avec la question du transport maritime à Mayotte, sujet structurant et sensible pour le développement du territoire et la maîtrise des coûts et des prix. Il souligne que Mayotte continue le rattrapage de son économie et de ses infrastructures. Il poursuit, sur un plan plus local, avec la commande de 2 nouveaux amphidromes qui achèvera la modernisation de la flotte, en précisant qu'une attention est requise sur l'entretien et la maintenance de ces navires très sollicités et les projets de développement de liaisons maritimes entre les localités. La filière pêche mahoraise connaît également des réalisations notables avec le plan de modernisation des infrastructures de débarquement, le plan de pose de dispositifs de concentration de poissons (DCP) en dehors du lagon. Enfin, la flotte se renouvelle, déjà grâce à l'initiative privée et bientôt grâce à l'accord de la commission européenne obtenu récemment pour pouvoir subventionner le renouvellement de la flotte. Il évoque également le soutien de la CAPAM pour un projet de valorisation de l'attractivité des métiers de la pêche auprès des jeunes et plus généralement l'importance à donner aux métiers de la mer dans les dynamiques d'insertion. La lutte contre le braconnage des tortues marines a également connu des avancées avec une surveillance des plages de pontes plus efficace et un arsenal réglementaire renforcé. Il termine en mentionnant le volcan sous-marin, phénomène qui continuera de mobiliser des moyens de recherche importants à Mayotte.

**M. Charles GIUSTI, préfet, administrateur supérieur des TAAF** rappelle la célébration cette année des 250 ans de la découverte de l'archipel de Crozet et de Kerguelen. Cet anniversaire est marqué par l'extension de la réserve naturelle nationale des terres australes françaises par décret, qui parachève la première extension de 2016 en portant à l'ensemble de la ZEE le périmètre marin de la réserve. C'est là l'ambition française d'une protection forte, et de démontrer qu'une activité de pêche encadrée avec des pratiques exemplaires peut s'exercer durablement et se développer. Il mentionne le travail engagé pour un classement en réserve des îles Éparses à l'horizon 2023. Il salue la responsabilité de la France pour gérer et protéger cet espace immense et notamment en assurant une surveillance efficace. Il évoque l'effort de recherche sur l'ensemble des TAAF et notamment le travail en commun effectué avec le parc naturel marin de Mayotte et le consortium de recherche des îles Éparses. Il mentionne notamment l'appel à projets international engagé avec l'université Nelson Mandela et l'ambassade de France en Afrique du Sud. Il invite enfin les acteurs du CMUB à se mobiliser sur l'enjeu de la connaissance des grands fonds marins et à saisir les opportunités de financement des actions.

- **M. le préfet de La Réunion invite Monsieur Wilfrid BERTILE, Conseiller régional de La Réunion, et Madame Zamimou AHAMADI, conseillère départementale de Mayotte, à intervenir.**

**M. Wilfrid BERTILE** évoque les orientations politiques de la Région Réunion et souligne l'importance stratégique du bassin maritime dans l'environnement régional et ses ressources halieutiques, énergétiques, minières et sa biodiversité. Puis, il mentionne les politiques de développement de l'économie bleue qu'elle porte, par la mise en œuvre du FEAMPA, le soutien aux investissements portuaires ou à la formation maritime, le renforcement de la connectivité maritime régionale pour soutenir les politiques de codéveloppement.

Il fait part de la volonté de la Région Réunion d'être force de proposition dans les instances internationales (COI, IORA...), notamment sur la question de la connaissance des fonds marins,

développement de l'économie bleu qu'elle porte, par la mise en œuvre du FEAMPA, le soutien aux investissements portuaires ou à la formation maritime, le renforcement de la connectivité maritime régionale pour soutenir les politiques de codéveloppement.

Il fait part de la volonté de la Région Réunion d'être force de proposition dans les instances internationales (COI, IORA...), notamment sur la question de la connaissance des fonds marins, en matière de gestion des pêches la pêche, pour des projets en matière de défense et sécurité maritime...

**Mme Zamimou AHAMADI** souligne l'aboutissement en fin d'année dernière, de la stratégie économie bleue de Mayotte. Aboutissement d'un travail engagé en 2018 par le Conseil départemental de Mayotte, cette stratégie s'est appuyée sur des schémas, des documents fondateurs tel le SAR, le SDREII, et s'articule avec le DSBM. Elle évoque la future construction d'un établissement dédié aux formations des métiers de la mer pour former la jeunesse des îles et accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs métiers, ainsi que le soutien apporté à la CCI pour la structuration des filières et notamment la création prochaine du Cluster maritime de Mayotte. Elle termine en saluant la publication récente du rapport sénatorial « Les outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale » et appuie sa proposition de « Faire du Port de Longoni un Grand Port maritime ».

**M. le préfet de La Réunion remercie les élus pour leurs interventions**

**La parole est passée à M. Jérôme LAFON pour présenter l'ordre du jour**

### **1. Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance par les présidents du CMUB
2. Actualités sur les stratégies et plans nationaux
3. Fonctionnement du CMUB : renouvellement des membres de l'instance
4. Mise en œuvre du document stratégique de bassin maritime
  1. Volet environnemental : Travaux territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées :
    1. La Réunion
    2. Mayotte
    3. TAAF : extension de la RNN des Terres australes françaises, retour sur la consultation du CMUB, extension de la RNN des îles Éparses
  2. Volet prévention des risques : présentation d'outils d'aide à la concertation pour la gestion du risque requin par le CSR
  3. Volet Recherche et formation :
    1. Initiatives de coopération pour la formation professionnelle maritime et renforcement de l'attractivité des métiers de la pêche et de l'aquaculture par l'EAMR
    2. Projets de recherche en halieutique portés par l'Ifremer
    3. École flottante à bord du Marion Dufresne
    4. Initiative pour la recherche des îles Éparses
  4. Volet Développement durable des activités
    1. Structuration des filières :
      1. Travaux du Cluster maritime de La Réunion
      2. Création du Cluster maritime de Mayotte
    2. Accompagnement des filières : Présentation de la stratégie du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) à La Réunion (Conseil régional de La Réunion) et à Mayotte (unité territoriale de la DMSOI).

### **2 : Actualités sur les stratégies et plans nationaux**

**M. Jérôme LAFON** mentionne le décalage du CIMER au 17/3, alors qu'il était initialement prévu en février, ce qui ne permet pas d'en présenter les conclusions devant le CMUB. Il évoque la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) avec les travaux de révision à engager en 2022 en vue de l'approbation en février 2023, pour une SNML 2 plus lisible et

*pédagogique. L'objectif de connaissance des grands fonds marins (volcanisme sous-marin, changement climatique, aires marines protégées) est ensuite évoqué et il est rappelé que le plan France 2030 prévoit un montant important de 300 millions d'euros d'investissements. Il revient sur le rythme soutenu du Plan de relance, les opportunités du volet « pêche et aquaculture », dont les projets en matière d'attractivité des métiers, ou les mesures relatives à la biodiversité et au tourisme. Il termine en évoquant le FIM, fonds d'intervention maritime, inauguré en 2022, véritable outil d'accompagnement des projets à l'échelle locale et de soutien à la mise en œuvre du DSBM. Les axes principaux de ce fonds sont l'aménagement du littoral en faveur des activités maritimes, le développement de l'économie bleue et la planification, ainsi que la formation aux métiers de la mer.*

**M. le préfet de La Réunion**, insiste sur l'importance du FIM pour réaliser les actions du DSBM et invite les opérateurs à le solliciter.

### **3 : Fonctionnement du CMUB**

**M. le préfet de La Réunion** évoque la fin du mandat des membres du CMUB au 5 avril et leur renouvellement nécessaire, qui est l'occasion d'un bilan et d'exprimer des souhaits d'évolution.

**M. Jérôme LAFON** présente les modalités de consultation pour le renouvellement des membres. Un bilan de la participation des membres depuis 2016 sera fait pour vérifier l'intérêt des membres et proposer d'éventuels remplacements. Il est notamment proposé d'intégrer le Cluster maritime de Mayotte dès sa création. L'évolution du statut de Glorieuses en Réserve naturelle gérée par les TAAF amène également à supprimer la représentation du parc naturel marin de Glorieuses.

**M. Jérôme CHAPUIS** revient sur la constitution du Cluster maritime de Mayotte et affirme le souhait d'intégration au CMUB.

**Mme Dhoimrati MTRENGOUENI** réagit sur l'intérêt des réunions en présentiels et rappelle les problèmes de connexions rencontrés à Mayotte qui ne doivent pas signifier un manque de volonté de contribution.

**M. le préfet de La Réunion** évoque des solutions alternatives à rechercher dans le contexte sanitaire et le cadrage nécessaire du travail du CMUB en début de mandature pour maximiser le travail en présentiel.

**M. Youssouf DAHALANI** revient sur le sujet du FIM et évoque une insuffisance de fonds pour la stratégie économie bleue et une inadaptation des dispositifs financiers aux spécificités de Mayotte, ainsi qu'une connaissance limitée de ces outils de financements.

**M. Éric MÉVÉLEC** incite à une préparation rapide des projets pour la 2<sup>e</sup> vague d'appel à projet du FIM sans attendre la 3<sup>e</sup> qui n'est pas certaine de se tenir, compte tenu de l'importance des crédits à mettre en œuvre.

### **4 : Mise en œuvre du DSBM**

**a) Volet environnemental** : Travaux de territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées

**M. Jérôme LAFON** annonce la présentation de l'état d'avancement et des méthodes de travail des différents territoires pour la territorialisation de la SNAP adoptée début 2021 et la cohérence à rechercher dans les travaux à terre et en mer, en lien avec les comités de l'eau et de la biodiversité.



**M. Pascal TALEC** informe que dans les eaux autour de La Réunion, quatre zones sont identifiées pour participer à la préservation de l'environnement et l'objectif d'augmenter les périmètres d'aires marines protégées. Un premier à Saint-Pierre et Grand-Bois projetterait de mettre en aire marine protégée les récifs frangeants. Un deuxième projet situé sur la commune de Sainte-Rose prévoit une évolution de la réserve de pêche actuelle dans son périmètre, jusqu'à l'Anse des cascades, voire éventuellement jusqu'aux coulées du Grand Brûlé, et dans sa gestion. Un troisième projet s'inscrirait aux abords de la nouvelle route du littoral NRL avec notamment le renforcement des continuités écologiques et l'installation de récifs artificiels. Le quatrième projet concernerait le Banc des 90 milles, dit aussi Mont La Pérouse, avec une amélioration de la connaissance des activités et une meilleure protection de la zone.

**M. André LECHIGUERO** présente la démarche et la méthodologie retenue pour Mayotte, qui débute par une évaluation de la stratégie de création d'aires protégées établie en 2018 à Mayotte. Il fait mention d'ateliers et de la constitution d'un réseau de gestionnaires des espaces naturels. Une consultation des parties ainsi qu'une conférence des financeurs sont également prévues.

**M. Jérôme LAFON** revient sur la consultation des membres du CMUB, en novembre-décembre 2021, pour la préparation de l'avis du CMUB sur le projet de décret portant extension de la RNN des Terres australes française. Il salue la réactivité des membres pour permettre la rédaction de l'avis, qui a été adopté en consultation écrite à l'unanimité moins une abstention.

**M. Franck LUSTENBERGER** indique qu'avec cette extension, les TAAF apporte une contribution importante aux objectifs nationaux de protection de nos eaux en AMP. Il évoque le travail qui va être engagé pour qualifier une partie du périmètre de la RNN en zone de protection forte (ZPF) suivant les critères qui seront retenus dans le décret définissant les ZPF. Il mentionne les évolutions apportées par le décret à la réglementation de la RNN concernant l'exploitation des grands fonds ou la nécessité d'établir des plans de gestion pour les pêcheries. Pour les îles Éparses, il évoque le classement envisagé en réserve naturelle nationale évoqué dans un courrier des ministres des Outre-mer, de la Mer, de la secrétaire d'État en charge de la biodiversité adressé au préfet, administrateur supérieur des TAAF et déclinant son inscription dans la SNAP 2021-2030. Le travail pour y aboutir occupera les 12 prochains mois. Il mentionne le déficit de connaissance sur certains écosystèmes hauturiers et profonds.

**M. le préfet de La Réunion** remercie les intervenants.

**M. Michel CHARPENTIER** rappelle pour Mayotte la persistance du braconnage des tortues et salue l'avancée représentée par les arrêtés de protection de biotope sur les plages de ponte. Il souligne le contexte particulier à Mayotte et la forte pression démographique dans les prochaines années qui engendrent des pressions sur les espaces naturels terrestres et marins.

**M. Youssouf DAHALANI** insiste sur l'importance d'associer les acteurs et insiste sur la volonté d'appuyer le développement d'une économie maritime durable.

**M. James CARATINI** rappelle le rôle de sensibilisation des aires protégées et notamment les aires marines éducatives. Il s'interroge sur un soutien financier pour ces initiatives au sein de la stratégie.

**M. Jérôme LAFON** mentionne la sensibilisation des usagers et l'association des territoires sont recherchées dans le travail de territorialisation de la SNAP et que des financements peuvent être obtenus, par le FIM évoqué plus tôt ou localement via le contrat de convergence et de transformation.

**b) Volet prévention des risques :** présentation d'outils d'aide à la concertation pour la gestion du risque requin par le CSR

**M. Erwan LAGABRIELLE** présente le résultat d'un travail réalisé avec des étudiantes en design et visant à interroger la manière dont les politiques publiques de gestion du risque requin sont conçues en association avec les usagers. Il évoque le cadre conceptuel de ce travail et les 4 étapes du processus, passant notamment par une immersion avec les parties prenantes (surfeurs, plongeurs, pêcheurs, vigies...), des entretiens sur leur pratique de l'océan, des enquêtes/sondages des usagers sur la gestion de la crise requin, un suivi de la fréquentation des sites. Ce travail propose 3 scénarios prospectifs d'évolution de la gestion du risque requin, s'appuyant sur les outils de la planification spatiale marine. Enfin, il a permis de concevoir des outils pédagogiques de sensibilisation et de coconstruction de scénarios.

**c) Volet Recherche et formation :**

**1. Initiatives de coopération pour la formation professionnelle maritime et renforcement de l'attractivité des métiers de la pêche et de l'aquaculture**

**M. Sami OUADRANI** présente les résultats d'une expertise réalisée pour la COI sur la formation professionnelle maritime. La situation de la formation est hétérogène dans les différents pays de la zone étudiés (Maurice, Comores, Madagascar, La Réunion). Il met en évidence le faible pourcentage de femmes dans les parcours de formations, le faible développement des formations par manque de certification, de reconnaissance de diplôme, une absence de coopération des structures de formation, de difficiles recrutements des formateurs, des problèmes d'illettrisme ou d'illectronisme chez les pêcheurs. Il fait part des perspectives identifiées pour la formation, à savoir, la création d'un campus régional maritime, d'une compagnie maritime régionale, d'une compagnie de croisière régionale, une organisation à définir, des ateliers et stages d'immersion maritime pour découvrir les métiers...

**M. Éric BELLAIS** complète la présentation et évoquant les actions de coopération engagées par l'EAMM avec les Comores : une convention a été signée avec une école locale, une formation CFBS a été ouverte pour des stagiaires comoriens et un financement de la banque mondiale a permis d'accueillir 3 formateurs.

**M. le préfet de Mayotte** regrette que l'étude présentée ait ignoré Mayotte malgré son financement par l'AFD et que la COI ne prenne pas en compte le territoire. Il souligne la qualité de la coopération bilatérale depuis Mayotte

**M. Youssouf DAHALANI** commente le rôle du Rectorat dans la formation à Mayotte et souligne l'importance de la coopération régionale, notamment grâce aux financements Interreg.

**M. Bertrand BAILLIF** invite à considérer les spécificités du territoire de La Réunion pour l'élaboration des critères de formation des métiers, tel les marins en situation d'illettrisme. Il rappelle le besoin de formation pour l'aval de la filière (poissonniers, ouvriers de marée)

**M. le préfet de La Réunion** appuie sur la pertinence de travailler les sujets de formation maritime à l'échelle des trois territoires du bassin, La Réunion, Mayotte et TAAF, en priorité.

**M. le préfet de Mayotte** partage cette analyse et les spécificités des territoires pour la formation et la nécessité d'une réponse régionale.

**2. Projets de recherche en halieutique portés par l'Ifremer**

**Mme Magali DUVAL** rappelle les missions de l'IFREMER et les enjeux en lien avec le DSBM. Elle souligne le manque de connaissances scientifiques pour définir des mesures de gestion



des pêches adaptées et note le déficit de données biologiques et environnementales. Pour y remédier, une approche multidisciplinaire est évoquée. Elle présente les résultats de 4 projets IFREMER : IPERDMX portant sur les espèces de poissons démersaux profonds à La Réunion, FLOPPED portant sur les poissons porte-épée (espadon, marlins, voilier), TALE sur le thon germon et RELEASE sur la survie des captures accidentelles. Elle conclut en présentant des pistes d'innovations que sont des balises à faible coût de nouvelle génération collectant des données physiologiques et environnementales.

### 3. Ecole flottante à bord du Marion Dufresne

**Mme Magali DUVAL** annonce le projet d'école flottante à bord du Marion Dufresne en juin-juillet 2022 avec l'embarquement d'étudiants sur le navire océanographique. Elle partage les valeurs de cette école : internationale, interdisciplinaire et interprofessionnelle. Seront ainsi accueillis des étudiants en sciences marines, mais aussi en art, en audiovisuel et des jeunes des formations professionnelles maritimes de La Réunion et de Mayotte.

### 4. Initiative pour la recherche des îles Éparses

**M. Franck LUSTENBERGER** rappelle l'intérêt des îles Éparses comme terrain de recherche du fait de leur caractère isolé mais également la nécessité d'y travailler de manière partenariale. Il signale l'achèvement du 2<sup>e</sup> consortium de recherche 2017-2021 lors d'un séminaire de restitution tenu fin janvier. Une stratégie 2022-2026 se met en place avec un accord cadre stratégique avec le ministère chargé de la recherche et les différents financeurs, instituts et établissement intéressés (ANR, AFD, OFB, CNRS, IRD, Ifremer, Université de La Réunion, CUF de Mayotte...) pour définir les axes de recherche et les principes d'encadrement. Plusieurs outils et programmes sont déjà identifiés.

## d) Volet Développement durable des activités

### 1. Structuration des filières :

#### 1. Travaux du Cluster maritime de La Réunion

**M. Sébastien CAMUS** débute avec un bref rappel des activités du cluster maritime de La Réunion et de son historique de création. Il souligne le dynamisme du secteur, la volonté d'interface entre entreprises et institutionnels pour une vision large, avec des adhérents diversifiés et plus nombreux. Il présente un bilan du cluster sur l'année 2021 en matière de formations maritimes, d'attractivité des métiers, de constitution de la filière de réparation et de déconstruction... Il identifie un travail à approfondir sur les enjeux de la plaisance et du tourisme. Il poursuit avec la présentation des perspectives d'actions du cluster pour 2022, sur le plan événementiel (salon de la formation, semaine de l'emploi maritime, journée de la mer) ou des travaux collectifs de fond sur les navires innovants, en miroir avec l'institut de recherche sur la décarbonation maritime lancé par le cluster maritime français, ou de la constitution de données de référence sur l'économie maritime.

#### 2. Création du Cluster maritime de Mayotte

**M. Jérôme CHAPUIS** évoque la création du Cluster Maritime de Mayotte, dont les statuts sont une duplication de celui de La Réunion. Il rappelle le travail réalisé par la CCI pour structurer les différentes filières économiques à Mayotte à la demande du Conseil départemental dans le cadre du SRDEII de Mayotte. Il rappelle l'enjeu stratégique de développement des activités maritimes et du désenclavement maritime et la pertinence d'un cluster pour permettre aux entreprises de se positionner sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Il mentionne les dernières étapes de création du Cluster et son assemblée générale constitutive prévue pour le 23 mars 2022.

2. Accompagnement des filières : Présentation de la stratégie du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) à La Réunion et à Mayotte.

**M. Thierry BONNAVEIRA** rappelle le pilotage national par la DGAMPA (ex-DPMA), autorité de gestion pour le FEAMPA, et la gouvernance et l'architecture du programme autour de quatre priorités, déclinées en objectifs spécifiques :

1. favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques ;
2. encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
3. permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaire et intérieures et favoriser le développement des communautés de la pêche et de l'aquaculture des territoires ;
4. renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable.

Il précise que le Conseil régional de La Réunion, en tant qu'organisme intermédiaire, a défini une stratégie concentrée sur les deux premières priorités, précisées en 6 objectifs spécifiques. À La Réunion, un budget de 46,6 millions d'euros de fonds européens sera consacré à ce programme régional, dont 1,15 millions d'euros pour des appels à projets sur l'innovation regroupant professionnels et organismes de recherche.

**M. David GIRIER** fait un point en chiffres sur la filière pêche à Mayotte : 400 navires, 120 navires disposant d'un permis de navigation, 190 embarcations non immatriculés, 90 navires en attente de régularisation. Il poursuit sur la structuration de la filière et souligne l'utilité du FEAMPA pour la formation des marins, pour la mise en conformité des navires, pour le renouvellement de la flotte mahoraise et des infrastructures de valorisation des produits.

**M. Sébastien JAQUEMET** invite à porter un effort sur le sujet de la gestion des déchets issus des engins de pêche.

**M. Youssouf DAHALANI** s'interroge sur l'ampleur des recherches réalisées par l'IFREMER à Mayotte et appelle à des assises de la recherche à Mayotte. Il rappelle notamment le déficit de données sur l'activité de pêche qui fait obstacle à la mise en place des aides au renouvellement de la flotte par l'État.

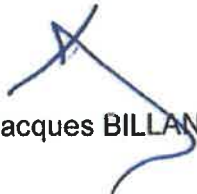
**M. le préfet de La Réunion** indique qu'un point sur les travaux de l'Ifremer à Mayotte sera inscrit au prochain CMUB, portant notamment sur les grands fonds marins.

**M. Véronique LAGOURGUE** rappelle que le risque requin concerne aussi les kayakistes lors des phases d'embarquement et débarquement. Elle invite également à bien considérer la pratique de sports nautiques dans les réflexions sur les aires marines protégées.

#### **Conclusion :**

**Les présidents** remercient les membres du CMUB pour leur participation active aux discussions et la DMSOI pour l'organisation. Ils rappellent le calendrier de renouvellement du CMUB et proposent une reprise rapide des travaux du CMUB dès le mois de juin, sur des sujets transversaux intéressant les trois territoires.

Le préfet de La Réunion

  
Jacques BILLANT

  
Le préfet de Mayotte  
pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général  
  
Thierry SUQUET  
Claude VO-DINH

Le préfet, administrateur  
supérieur des TAAF

  
Charles GIUSTI



## **Annexe 1 : Liste des membres présents**

### **Collège 1 : représentants de l'État**

M. Jacques BILLANT, Préfet de La Réunion  
M. Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte  
M. Charles GIUSTI, préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises  
CV Bruno SCIASCIA, Commandant de zone maritime  
M. Éric MÉVÉLEC, Directeur de la mer sud océan Indien  
M. Pascal TALEC, responsable de la cellule mer et littoral, DEAL de La Réunion  
M. Nicolas DELONCLE, Chef Service prévention des risques et environnement, DEAL de Mayotte

### **Collège 2 : représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements**

M. Wilfrid BERTILE, Conseiller régional de La Réunion  
Mme Zamimou AHAMADI, Conseillère départementale de Mayotte

### **Collège 3 : représentants des entreprises présentes dans le bassin**

M. Etienne NAUDE, Grand Port Maritime de La Réunion  
M. Laurent PINAULT, Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF)  
M. Bertrand BAILLIF, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de La Réunion  
Mme Delphine CIOLEK, Syndicat des Armateurs Réunionnais à la Pêche Pélagique Palangrière (SARPPP)  
M. Sébastien CAMUS, Cluster maritime de La Réunion  
M. Christian CORRE, Union Maritime de Mayotte (UMM)

### **Collège 4 : représentants des organisations syndicales de salariés**

M. Barthélémy HOARAU, Confédération Française Démocratique du Travail à la Réunion (CFDT)  
M. Salimo HASSANI, Confédération Générale des Travailleurs à Mayotte (CGT-Ma)  
M. Ousséni BALAHACHI, Confédération Intersyndicale de Mayotte, Confédération Française Démocratique du Travail (CISMA-CFDT)  
Mme Dhoimrati MTRENGOUENI, Union Départementale – Force Ouvrière (UD-FO) de Mayotte

### **Collège 5 : représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral**

M. Grégoire SAVOUREY, Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)  
M. Vivian MAILLY, Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)  
M. James CARATINI, Association Sciences Réunion  
M. Michel CHARPENTIER, Association des naturalistes de Mayotte  
Mme Sophie DURVILLE, Association club du tourisme  
M. Sami OUADRANI, Ecole d'Apprentissage Maritime de La Réunion (AGEMAR)  
M. Eric BELLAIS, Association pour la Formation et le Développement Maritime et Aquacole de Mayotte (AFODEMA)  
M. Tugdual POIRIER, Fondation d'entreprises des mers australes  
Mme Julie MARTIN, Association Globice

M. Abdou DAHALANI, Parc naturel marin de Mayotte  
M. Gabriel JEAN-ALBERT, Fédération Française de Voile (FFV)  
Mme Véronique LAGOURGUE, Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK)

**Collège 6 : personnalités qualifiées**

M. Sébastien JAQUEMET, Université de La Réunion  
Mme Esméralda LONGEPEE, CUFR Mayotte  
Mme Pascale CHABANET, Institut de recherche pour le développement (IRD)  
Mme Magali DUVAL, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)  
Mme Nathalie BECKER, Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

**Autres participants présents :**

Mme Maxime AHWHEILLER, Thibault CALLÉ, Abdou BACHA – SGAR Mayotte  
Franck LUSTENBERGER, Lionel GARDES, Sylvain LENOIR, Sébastien HAMON – TAAF  
Xavier JAMOT, Sébastien BOUCHET – bureau de l'action de l'État en mer  
Jérôme LAFON, David GIRIER, Michèle SEVEN, Johnny RAMALINGOM, Cynthia ROBERT –  
DMSOI  
André LÉCHIGUERO – DEAL Mayotte  
Thierry BONNAVEIRA – Conseil régional de La Réunion  
Youssef DAHALANI, Marie José KARAKÉ, Mounirou AHMED – Conseil départemental de  
Mayotte  
Nicolas HIBON – CRPMEM de La Réunion  
Loïc LE FOULGOCQ – Cluster maritime de La Réunion  
Jérôme CHAPUIS – CCI Mayotte  
Hervé GEOLLOT – Ligue réunionnaise de Surf  
Erwann LAGABRIELLE – Centre sécurité requin à La Réunion et Université de La Réunion

## **Annexe 2 : Liste des membres excusés**

M. Fabien LEPELIER, Fédération française motonautique

M. Éric SPARTON, Ligue réunionnaise de surf

Mme Dominique ALINCOURT, Ligue réunionnaise de voile, représenté par son suppléant M. Gabriel JEAN-ALBERT

M. Laurent VIRAPOULLE, SARPC, représenté par sa suppléante Mme Delphine CIOLEK



